CONGRÈS NATIONAL DES CATHOLIQUES ITALIENS

A GÊNES

C'est samedi matin que s'ouvre, à Gênes, le grand Congrès national des catholiques italiens pour la liberté de l'enseignement dans les écoles. Ce Congrès suscite partout un intérêt très vif. Les congressistes seront très nombreux, et, parmi eux, des militants des organisations catholiques de toutes les régions italiennes. Le président sera M. le professeur Toniolo.

La récente discussion à la Chambre italienne attire sur ce Congrès l'attention de tous les partis. On sait qu'il n'y a plus eu de Congrès national des catholiques depuis le fameux Congrès de Bologne, en 1903, qui donna lieu à de violentes polémiques, et détermina le Pape à dissoudre l'ancienne organisation des catholiques italiens pour la remplacer par l'organisation actuelle.

L'un des caractères nouveaux de ce Congrès c'est qu'il portera sur une seule question : l'instruction religieuse et la liberté d'enseignement.

« AU PRINTEMPS »

Lundi prochain, 30 mars, et jours suivants, exposition annuelle des TOILETTES DE PAQUES, qui réunit des modèles de toilettes pour dames et enfants, incomparables par leur nouveauté, leur élégance et leur bon marché. *A tous les comptoirs, occasions sensationnelles.*

L'ENTREVUE DE VENISE

La journée des souverains

Après avoir visité le musée comme nous l'avons dit hier, les souverains sont retournés, l'empereur à bord du *Hohenzollern*, le roi au palais royal, pour le déjeuner. Pendant ce temps, l'impératrice Augusta et la princesse Louise visitaient la ville en gondole, ainsi que les principaux palais.

Le prince Auguste-Guillaume, son casque brillant sur la tête, est allé faire des emplettes.

Quelques minutes avant une heure, l'empereur s'est rendu au palais Morosini et a déjeuné avec la comtesse Morosini. Après le déjeuner, l'empereur et les princes sont allés visiter plusieurs églises.

A 5 h. 30, à bord du *Hohenzollern* a eu lieu un thé auquel étaient invitées toutes les dames de l'aristocratie vénitienne ; le yacht était transformé en un véritable parterre fleuri ; l'empereur a attendu le roi sur le pont : pendant le thé, la musique du *Hohenzollern* a donné un concert.

Le départ du roi d'Italie

A 6 heures, le roi et M. Tittoni ont pris congé ; l'empereur en conversant avec le roi, l'a accompagné à la coupée, puis l'a embrassé deux fois et a serré la main à M. Tittoni et aux personnages de la suite.

La soirée du kaiser

Le soir, à 8 heures, l'empereur a offert un dîner à bord du *Hohenzollern* aux autorités civiles et militaires de la ville, puis les souverains allemands ont tenu cercle.

Tous ceux qui ont vu l'empereur ont trouvé qu'il avait maigri ; quelques journaux d'opposition ajoutent qu'il a l'air souffrant, mais cela est inexact.

On a remarqué la grande cordialité entre les souverains. Victor-Emmanuel et Guillaume II ont parlé presque toujours en italien en se tutoyant.

Le comte Jacint qui, hier, a passé quatre heures à bord du *Hohenzollern*, sur l'invitation de l'empereur, a dit que celui-ci s'était plaint du temps affreux ; à un certain moment, voyant du *Hohenzollern* une grande agitation sur la place Saint-Marc, il partit d'un éclat de rire en s'écriant : « Voilà ma femme qui croit pouvoir visiter Venise incognito ! »

Aucun incident fâcheux ne s'est produit.

L'empereur a manifesté son désir de commencer son rôle de touriste en visitant la ville soit en gondole, soit à pied, comme un simple bourgeois.

Quant à l'entretien d'hier soir entre les deux souverains, après le dîner, sur le *Hohenzollern*, on sait qu'il a duré une heure un quart, mais tout le monde ignore le sujet précis de l'entrevue, on sait seulement qu'en revenant au milieu des invités les deux souverains avaient l'air très satisfaits.

PETITES NOUVELLES DE L'ETRANGER

— Au Reichstag, le chancelier, dans la discussion du budget de la chancellerie, a fait des déclarations énergiquement hostiles au suffrage universel.

— On annonce officiellement de Constantinople que Rifaat bey a été nommé ambassadeur de Turquie à Londres, et qu'Abd-ul Hak Hamid, conseiller de l'ambassade ottomane à Londres, a été désigné pour représenter le sultan en Espagne.

— On dit à Vienne que le prince de Bülow y arrivera le dimanche 29 mars, pour rendre visite au baron d'Aerenthal ; lundi, le prince de Bülow sera reçu en audience par l'empereur François-Joseph. Le ministre plénipotentiaire Flotow et le conseiller privé Schaefer l'accompagneront. Mardi soir, le prince regagnera Berlin. Cette visite suivant de près l'entrevue royale de Venise, est considérée comme importante.

— On croit que le roi Edouard rendra visite cet été à l'empereur François-Joseph. Le roi, interrompant son voyage, gagnera Ischl et présentera ses félicitations à l'empereur à l'occasion du jubilé de ce dernier. Cette visite n'aura pas lieu avant le 10 août.

— On annonce que le fameux chirurgien d'Heidelberg, le professeur Vinzenz Czerny, qui se trouve actuellement à Capri, a été appelé à Lisbonne pour soigner le roi Manuel.

— M. Stevens, conseiller américain au Conseil d'Etat coréen, qui fut, il y a trois jours, victime d'un attentat, est mort hier.

— Après le retour des amiraux chargés d'inspecter les ports et les escadres des mers Noire, Baltique et Blanche, le gouvernement russe publiera un important acte ordonnant la réorganisation du ministère de la Marine et établissant les nouvelles bases de l'administration de la flotte.

— Hier soir, à 7 heures, a eu lieu au palais royal de Madrid, la cérémonie au cours de laquelle, suivant le rite traditionnel, douze grands d'Espagne, notamment le duc de Ciudad Rodrigo, qui est duc de Wellington, ont été autorisés par le roi à se couvrir en sa présence.

— Le duc des Abruzzes est arrivé à Queenstown (Irlande), venant de New-York ; il est reparti aussitôt.

— Le tsar a conféré l'Ordre de l'Aigle Blanc au baron Motono, ambassadeur du Japon.

AU MAROC

Nouvelles officielles

Les dépêches reçues de Casablanca signalent que les colonnes bivouaquent à Mediouna et à Ber-Rechid. Les renforts nouvellement arrivés vont être répartis entre ces deux points.

Les généraux Lyautey et d'Amade ont réuni les caïds des tribus Mediouna et des Ouled-Zian afin d'arrêter avec eux toutes les mesures de pacification.

L'état sanitaire des troupes est bon.

La situation politique est tranquille dans les ports.

Le consul de Mazagan indique que Moulay-Hafid aurait imposé de 75 000 douros les Doukalas et que les Ouled-Faredj refusent de verser au prétendant de Marrakech la part contributive dont ils ont été frappés.

—o—

Fez, 21 mars, *vià* Tanger, 26 mars. — Un mouvement de mécontentement contre Moulay-Hafid se dessine, à la suite d'un bruit selon lequel Moulay-Hafid serait entré en négociations avec les Français.

Kittani serait l'auteur de ce mouvement.

Tanger, 27 mars. — On mande de Fez, qu'après une *réunion les tribus ont décidé de* soutenir la cause de Moulay-Hafid à condition que Fez leur fournisse la mouna en chevaux et en armes, mais cette conversion ne semble être qu'apparente.

On continue à proclamer la guerre sainte dans les rues.

L'état des finances est toujours précaire. Les habitants refusent de payer les taxes.

Zérouati, chef des gardiens des quartiers, a été destitué, car on l'accusait d'avoir des connivences à Rabat.

A la suite de la nouvelle baisse prescrite, dans les cours des monnaies de cuivre, toutes les échoppes restent fermées.

Le croiseur « Extramadura »

Melilla, 26 mars. — Le croiseur espagnol *Extramadura* est parti pour la Restinga ayant à bord le général Marina, deux canons, des vivres et des munitions.

LA MUNICIPALITÉ SOCIALISTE DE TOULOUSE

Nous avons annoncé hier qu'à la suite de certains incidents administratifs, M. Falandry, adjoint au maire de Toulouse, délégué aux finances de la ville, a donné sa démission d'adjoint et de conseiller municipal.

Le bruit court que le préfet n'accepterait pas sa démission et qu'une enquête administrative serait ouverte à la préfecture sur les faits reprochés à l'adjoint.

La *Dépêche de Toulouse*, l'organe du « bloc » dans le Sud-Ouest, qui ne saurait être suspect pour les élus de la Sociale, écrit dans son dernier numéro :

« A la séance du Conseil municipal du 20 mars, MM. Rogalle et Falandry, crurent devoir se plaindre du fonctionnement « défectueux et arbitraire » du service d'assistance obligatoire aux vieillards. Et c'est au compte de la préfecture qu'ils mirent les défectuosités et les actes arbitraires auxquels — sans rien préciser d'ailleurs — ils faisaient allusion.

» En ce qui concerne la ville de Toulouse, aucun retard ne saurait être imputé à l'administration préfectorale, et les retards signalés par MM. Rogalle et Falandry incombent précisément à la municipalité qui ne produit jamais en temps opportun, les états nominatifs des secours. »

Les lecteurs se souviennent des irrégularités relevées l'an dernier contre le citoyen conseiller Billières. Voilà comment administrent les élus socialistes !

Les terroristes de Barcelone devant le jury

Hier matin ont comparu devant les assises de Barcelone Jean Rull, ses *parents et amis*, accusés d'avoir *fait* exploser de nombreuses bombes dans les rues de Barcelone.

Les accusés sont au nombre de 10.

Jean Rull a comparu déjà devant le jury de Barcelone sous l'inculpation de complicité dans l'attentat qui se produisit dans *La Rambla de las flores ;* il fut acquitté faute de preuves matérielles.

« Après son acquittement, dit le procureur royal qui donna lecture de l'acte d'accusation, il entra à la mairie, mais ses connaissances anarchistes le firent passer au service des recherches où il devait servir de confident. C'est ainsi qu'il commença à exploiter le terrorisme et, du 2 février au 2 juillet, il extorqua à la préfecture de Barcelone 4 462 francs soi-disant pour être remis aux anarchistes en vue d'éviter les explosions. A quoi l'administration accédait pour ne pas terroriser la ville.

Lorqu'on ne remettait pas à Jean Rull les sommes demandées, c'est alors que se produisaient les explosions ; c'est ainsi qu'on vint à le soupçonner.

Le procureur royal demande cinq peines de mort pour Rull et des peines variant entre vingt-cinq ans et dix mois de prison pour ses co-accusés.

Le public se pressait nombreux dans la salle exiguë du tribunal.

L'entrée et la sortie des accusés ont provoqué la curiosité. Ceux-ci étaient très nerveux.

De sévères mesures d'ordre ont été prises.

Plusieurs jurés ont fait défaut ; ceux qui n'avaient pas adressé d'excuses valables ont été condamnés à l'amende.

TRIBUNAUX

CONSEIL MARITIME DE TOULON

Ce matin, comparait devant le Conseil de guerre maritime, présidé par le capitaine de vaisseau Grosse, le commis de l'inscription maritime Valentin Dubosc, de Marseille, accusé de vols et de faux sur les registres.

Dubosc avait majoré des sommes payées comme frais de route à des officiers.

Il prit la fuite et fut signalé à Paris au moment où il cherchait un emploi dans un magasin, mais la Sûreté de Paris le manqua de quelques heures.

Dubosc se constitua prisonnier à Paris le 16 janvier.

Dubosc est condamné à trois ans de prison et à 100 francs d'amende avec sursis.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Les bandits de Langon. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Branchery et Parot, condamnés à *mort par la Cour d'assises de la Gironde* pour le crime de Langon.

Pourvoi rejeté. — La Cour suprême a également rejeté le pourvoi de Latz, condamné à mort par le jury de Douai pour assassinat d'une petite fille.

LE KRACH ROCHETTE

Au Crédit minier

Les opérations de vérification ont continué, hier après-midi, au Crédit minier et industriel.

Des experts ont constaté que la comptabilité était loin d'être à jour, les bilans de décembre ne sont pas encore établis.

Une circulaire de Mᵉ Maurice Bernard

La circulaire suivante, rédigée par Mᵉ Maurice Bernard, l'avocat de Rochette, a été envoyée aux actionnaires avec prière de la renvoyer signée :

« Je soussigné, client de la Société générale du Crédit minier et industriel, déclare que j'ai toujours été satisfait des opérations faites avec cette banque. Je lui maintiens la confiance que j'avais en elle et que j'accordais en particulier à M. Rochette, dont j'admire l'œuvre. Son arrestation est la seule cause des pertes que je puis éprouver.

» Je suis donc surpris qu'une mesure aussi grave qui lèse mes intérêts ait été prise d'une façon aussi brutale. Je déclare maintenir ma confiance à M. Rochette et je fais appel aux autorités pour qu'on lui laisse les moyens de continuer son œuvre et de défendre les capitaux qui sont engagés dans ses affaires. »

Nouvelles plaintes et perquisitions

M. Berr a passé la journée d'hier à classer les plaintes nouvelles qu'il a reçues contre Rochette. Il ne lui en est pas parvenu moins de 120, dont un grand nombre émanent d'un groupe d'actionnaires d'Angers.

Sur mandats délivrés par lui, une perquisition a été opérée, 12, rue de Port-Mahon, chez M. Georges Grilhé, banquier, qui était un des agents de Rochette. De nombreux documents ont été saisis.

Une descente de justice a été pratiquée par M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, chez M. Rousselle, directeur de la Société de publicité industrielle et commerciale.

Cet agent était chargé de toutes les affaires de publicité de Rochette pour Paris et les départements.

La perquisition a duré cinq heures ; elle a amené la découverte de nombreux documents signés Rochette, Lecacheux, Grilhé etc., etc.

Rochette sera-t-il déclaré en faillite ?

Le président du tribunal de commerce de la Seine procède, actuellement, à une information pour savoir s'il y a lieu de déclarer la faillite de Rochette.

On rouvre le Crédit minier

M. Tirel, chef de la comptabilité du Crédit minier, a donné hier communication à la presse de la note suivante :

A la suite des opérations d'inventaire effectuées aujourd'hui au Crédit minier et industriel, les mesures suivantes ont été prises :

Tout le personnel du Crédit minier reprendra le travail demain vendredi, à l'heure habituelle, et s'occupera de mettre rapidement à jour les travaux en retard.

M. Graux, administrateur, a donné l'assurance formelle à tous les chefs de service que, dès la fin de l'inventaire, les opérations courantes de la maison seront reprises, à Paris et en province, dans les succursales, et que toutes les agences seront rouvertes sous peu.

Il n'est pas question dans ce communiqué de la Banque franco-espagnole, laquelle relève de M. Lemarquis, liquidateur. Cette Banque est restée fermée toute la journée d'hier.

La réunion des actionnaires

Un millier de personnes, dont un grand nombre d'employés de Rochette se sont réunies, hier soir à 8 h. ½, à la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, sous la présidence de M. Manigne, directeur de la Banque franco-espagnole.

La réunion, très agitée, s'est terminée par la mise aux voix de l'ordre du jour suivant :

Les actionnaires de Paris et de banlieue, réunis au nombre de 1 200, salle des Agriculteurs, rejettent sur la justice les pertes occasionnées sur les valeurs de la Banque franco-espagnole, du Crédit minier, par suite de l'arrestation de l'administrateur délégué Rochette qui, en vingt-quatre heures, a causé, sur le marché, la non-valeur de tous les titres desdites maisons. Ce résultat met certains porteurs dans la misère ;

Protestent avec la dernière énergie contre la détention de Rochette et demandent sa mise en liberté immédiate.

Ils lui maintiennent leur confiance, jusqu'à preuve du contraire, pour la continuation des opérations qui lui permettront de se justifier vis-à-vis de sa clientèle.

Cet ordre du jour a été déclaré approuvé par le bureau sans qu'il ait été procédé à une contre-épreuve.

Nous reproduisons à titre documentaire les renseignements suivants publiés par l'*Autorité :*

Le 23 avril 1907 — lecteurs, retenez cette date — un journaliste financier adressait à M. Rabier, député, sous pli recommandé, la lettre suivante :

A Monsieur Rabier, député

Paris, le 23 avril 1907.

Monsieur,

Vous voudrez bien m'excuser de venir vous déranger, mais j'ai besoin d'un renseignement que vous seul pouvez me donner.

Vous êtes en relations avec une banque d'affaires intitulée *Société générale de crédit minier et industriel.* Or, à tort ou à raison, on dit OFFICIEUSEMENT que vous protégez ladite firme.

A l'heure actuelle, des millions sont engagés *dans cette affaire. Si réellement vous lui donnez votre appui, c'est une grande chose, je serais heureux de le constater et de le dire aux nombreux capitalistes de mon entourage pour prouver la vitalité de l'entreprise.*

C'est pourquoi je viens vous demander jusqu'à quel point vous *approuvez les opérations* de la *Société générale du crédit minier et industriel*, ou si, contrairement à l'opinion répandue, vous n'avez AUCUNE ATTACHE avec cet honorable établissement.

J'aime à croire qu'il vous sera agréable de répondre à cette simple question, une situation fausse ne devant pas vous convenir.

Dans cet espoir, veuillez, etc..

Cette lettre-missive rejoignit M. Rabier à Biarritz, où il passait ses vacances parlementaires devant les flots agités du golfe de Gascogne et où il était peut-être l'hôte de la villa Aimée. Il y répondit, poste pour poste, — sur du papier de la Chambre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Biarritz, le 25 avril 1907.

Monsieur,

Je ne comprends ni le but ni la portée de votre lettre.

Néanmoins, je veux bien répondre à la question que vous me posez.

Je ne fais partie ni ne veux faire partie d'aucun Conseil d'administration. Je ne m'occupe point d'affaires financières. Je n'ai donc ni à *approuver* ni à *désapprouver* les opérations d'aucune Société, et encore moins à *certifier la vitalité* de telle ou telle entreprise.

Je me contente d'exercer ma profession d'avocat dans les conditions où peut me le permettre ma situation (sic).

Bien à vous,

FERNAND RABIER.

(*Lettre recommandée.* Biarritz, 25, 4, 07, R. 16.)

A cette lettre, le correspondant occasionnel de M. Rabier répondit :

A Monsieur Rabier, député

Paris, le 26 avril 1907.

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 25 courant, et si je me permets de vous importuner encore, c'est seulement pour répondre à votre point d'interrogation relatif *au but* et à *la portée* de ma première lettre.

Le but : savoir si, comme on se plaît à en répandre le bruit, vous êtes en relations avec le *Crédit minier et industriel.* Or, votre réponse ne dit pas *oui*, mais elle ne dit pas *non :* je suis fixé.

La portée : Ma profession exige que je sois renseigné, de là ma curiosité. Jusqu'à preuve du contraire, permettez-moi de constater que, même comme avocat, votre présence au *crédit minier et industriel* implique que l'on se trouve en face d'une affaire *sérieuse.*

Ne vous occupant pas d'affaires financières, vous ne comprendrez sans doute pas tous les tracas qu'un financier a pour se renseigner. Afin de ne pas tomber sur une mauvaise affaire, comme un *Rio-Tenido*, par exemple, il importe bien souvent de bien connaître, non pas la composition d'un Conseil d'administration, MAIS LES CONSEILLERS ET L'ENTOURAGE DE L'AFFAIRE. De là mon indiscrète question que je vous prie encore une fois de bien vouloir excuser.

Veuillez agréer, etc.

L'*Autorité* ajoute :

Il est inutile d'affirmer, à ceux qui connaissent notre méthode de documentation, que nous nous sommes assurés de l'authenticité de ces documents. Si M. Rabier en exprime le désir, nous publierons le *fac-simile* de sa lettre...

Aux yeux du Conseil de l'Ordre, la responsabilité de l'avocat Rabier est-elle en cause ?

C'est au barreau d'Orléans à nous répondre, car M. Rabier n'est pas inscrit au barreau de Paris. (Petit annuaire de la Cour d'appel de Paris, LXXXVIᵉ année 1908, pages 31 et suivantes.)

GUERRE & MARINE

L'escadre du Nord

Les croiseurs-cuirassés *Léon-Gambetta* et *Dupetit-Thouars*, ainsi que trois contre-torpilleurs d'escadre, sont arrivés à Brest jeudi, venant de Quiberon.

Le renflouement du « Mutin »

Le *Mutin*, qui avait coulé à l'embouchure de la rivière de Morlaix, a été ramené à Brest par le remorqueur de l'Etat, le *Titan.*

Division navale à Marseille

La 4ᵉ division de l'escadre de la Méditerranée, composée du *Bouvet*, battant pavillon de l'amiral Marin-Darbel, du *Hoche*, du *Charles-Martel* et du contre-torpilleur *La-Hire*, est arrivée hier soir à Marseille. Cette force navale qui passera trois jours dans ce port, embarquera 2 000 tonnes de charbon.

L'aptitude des officiers de réserve et de territoriale

Le ministre vient de donner des instructions pour que les chefs de corps ou de services portent leur attention sur l'aptitude des officiers de réserve et de l'armée territoriale maintenus après la limite d'âge par application de l'article 3 de la loi du 19 juillet 1892. Beaucoup de ces officiers, en raison de leur grand âge, ou de leur état de santé, seraient peu aptes à rendre les services en cas de mobilisation. Tout en rendant justice au sentiment qui guide souvent les chefs de corps à ne pas se priver des services de plusieurs de ces officiers, qui hésitent à ne pas demander leur radiation, le ministre prescrit de proposer pour être rayés des cadres ceux qui seraient signalés comme ne pouvant rendre de services à la mobilisation.

Relevé des troupes du Tonkin

Le vapeur *Annam*, ayant à bord un détachement du 1ᵉʳ étrangers, comprenant 471 hommes, 13 officiers et 36 sous-officiers, vient de quitter Oran à destination du Tonkin. Ces troupes vont relever celles stationnées dans la colonie.

Si vous connaissez toute l'importance du sang, vous connaissez toute l'importance des pilules Pink, car les pilules Pink donnent du sang.

EN MER

Lorient. — A la suite du raz de marée, le sloop *Libre-Penseur*, d'Audierne, nᵒ 170, a coulé à la suite de ressac dans le bassin de Port-Tudy, à l'île de Groix.

— Des tirs à la mer doivent avoir lieu du 1ᵉʳ avril au 31 mai dans les batteries de côte des places de Belle-Ile, Groix, Port-Louis et Lorient. Pour les batteries de Quiberon, les tirs se feront du 1ᵉʳ avril au 30 juin.

Marseille. — Le paquebot *Melbourne*, courrier de Madagascar, est arrivé ce matin avec 187 passagers, parmi lesquels des fonctionnaires subalternes, des missionnaires, des officiers, sous-officiers et soldats et des marins de l'Etat.

" Je cherche des juges "

« Je cherche parmi vous des juges et je n'y trouve que des accusateurs ! » Telles furent les fières et célèbres paroles par lesquelles Raymond de Sèse, défenseur de Louis XVI devant la Convention, termina la première partie de son immortel plaidoyer. Les *Contemporains* donnent aujourd'hui la biographie de l'illustre avocat (1).

FAITS DIVERS DE PARTOUT

FRANCE

— On vient de retirer de l'Oise, au lieu dit « La Bouche d'Oise », terroir de Compiègne, le cadavre d'un vieux marinier, François Vandeville, qui était tombé accidentellement dans l'Aisne, à Jouizy.

— Les forçats Gasol et Pouy, condamnés aux travaux forcés par la Cour d'assises de la Gironde, ont été incarcérés à Saint-Martin-de-Ré, en attendant leur départ pour Cayenne.

— La veuve Julien, du Vernet (Haute-Garonne), a été volée d'un baril d'eau-de-vie, pendant son absence ; la pauvre femme était allée à l'enterrement de son mari, décédé à Toulouse.

— Les églises de Vendine, Loubens, la Pasteurie (Haute-Garonne) ont été récemment cambriolées.

— Pendant une cérémonie célébrée à la basilique cathédrale de Montpellier, M. l'abbé Bosc s'est subitement affaissé dans sa stalle, et, malgré les soins dont il a été l'objet, il n'a pas tardé à succomber à une attaque d'apoplexie. L'abbé Bosc était âgé de 60 ans.

— Le poteau frontière situé sur la route de Lagarde, territoire de Vaucourt (Meurthe-et-Moselle, a été trouvé brisé et jeté dans un fossé.

— A l'usine Morel, commune de L'Herme (Loire), Jean-Marie Marcom, 18 ans, saisi par une courroie, a eu la jambe et le bras droits arrachés. La mort a été instantanée.

— Au puits Saint-Dominique, à La Ricamarie, François Giraudet, 40 ans, mineur, a été broyé sous un éboulement.

— Le vapeur allemand *Prinz-Sigismund* apporte la nouvelle que quatre indigènes ont été dévorés par des cannibales dans les îles *de l'Amirauté (Australie). Une* expédition a quitté la Nouvelle-Guinée allemande pour punir les meurtriers.

— Chaque semaine, des vols sont commis par une bande de voleurs dans l'arrondissement d'Hazebrouck (Nord), soit dans les grandes fermes, soit dans les habitations ouvrières. D'après une statistique, plus de 50 clapiers ont reçu la visite de ces voleurs dans les localités de Winnezeele, de Houtkerque, de Watou et de Haringue.

— A Balagny-sur-Thérain (Oise), des apaches ont brisé une croix en fer forgé.

— Le fourgon et deux voitures d'un train du chemin de fer départemental ont déraillé aux environs de Grazac (Haute-Loire), vers 10 h. ½. Les détails manquent.

— Un soldat du 16ᵉ régiment de ligne en garnison à Montbrison (Loire), a accidentellement blessé à la main, d'un coup de fusil chargé à blanc, Mlle Joannin, propriétaire au hameau du Mont, canton de Montbrison.

L'accident est arrivé au cours d'une manœuvre.

ETRANGER

— A Bruxelles, les rafles de police continuent, et elles permettent de mettre la main sur de nombreux « apaches » parisiens qui, depuis quelque temps, appréciant fort l'hospitalité belge. La dernière rafle a abouti à l'arrestation de six de ces dangereux bandits qui ont été écroués.

(1) Abonnement annuel, 6 francs. — La collection forme 32 volumes, et plusieurs séries différentes. Demander la table des 700 numéros parus. Paris, 5, rue Bayard.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

HALLES CENTRALES DE PARIS

Vendredi 27 mars.

(Cours officiels des viandes)

Arrivages : 123 601 kilos. Bœuf 26 451, veau [illegible]

Bœuf. — Prix du kilo : 1/4 de derr. 0,90-1,60, 1/4 de dev. 0,70-1,10, aloyau 1-2,50, dénanché 1,40-2,70, trains 1-1,70, cuisses 0,90-1,50, pis et col 0,70-1.

Veau. — Prix du kilo : extra 1,90-2,06, 1ʳᵉ qual. 1,90-2,06, 2ᵉ qual. 1,50-1,60, 3ᵉ qual. 1,30-1,40, 4ᵉ qual. 1-1,26, pans et cuis. 1,10-2,30. Veaux de Caen 1/4 de dev. 1-1,36, 1/4 de derr. 1,50-2, veaux bretons 1-1,30.

Mouton. — Vente au kilo : 1ʳᵉ qual. 2,10-2,26, 2ᵉ qual. 1,90-2, 3ᵉ qual. 1,70-1,80, 4ᵉ qual. 1,20-1,60, gigots 1,80-2,80, carrés par. 1,60-4, agneaux sans tête 1,20-2,10, de lait, ni tête, ni fressure 2,20, chèvres 0,60-1,20.

Porc. — Prix du kilo : extra 1,74-1,84, 1ʳᵉ qual. 1,60-1,70, 2ᵉ qual. 1,46-1,58, poitrine fraîche 1,40-1,80, filets 1,40-2,20, jambons 1,40-1,90, reins 1,40-1,66, poitrine salée 1,50-2.

MARCHÉS DIVERS

Vendredi, 27 mars.

Laines. — Les cours des prima Buenos-Ayres accusent en clôture une baisse de 1,50-3 sur la semaine précédente. Le cours des croisées a de nouveau baissé de 2 à 8 fr.

On cote les prima : mars 176 fr., avril 169, mai 163, juin 164.50, juillet 159.50, août 159.50, septembre octobre et novembre 158, décembre 157,50, janvier 1909 153,50, février 153, croisées mars, avril et mai 151, juin 152, juillet 153, août 154 mois suivants 155 les 100 kilos.

Roubaix-Tourcoing cote les peignés comme suit : mars 5.25, avril 5.15, mai 5.02, juin 4.92, juillet 4,85, août 4,80, septembre 4,77, octobre novembre 4,75, décembre 4,72, janvier et février 1909 4,70 le kilo.

Nitrate de soude. — Le ton général du marché est redevenu un peu meilleur, mais les cours sont restés les mêmes, et il ne faut pas s'attendre à les voir monter de sitôt.

Il y a partout du trop plein.

On cote aujourd'hui : disponible 25, avril 24,60-24,80, mai 24,25, juin 24. Le tout aux 100 kilos Dunkerque.

A livrer sur printemps 1909, l'importation demande 24,75.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Vendredi 27 mars

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyen	Viande nette 1ʳᵉ	Viande nette 2ᵉ	Viande nette 3ᵉ	Poids vif 1ʳᵉ	Poids vif 2ᵉ	Poids vif 3ᵉ
Veaux...	196	196	86	2.30	2.00	1.80	1.38	1.10	0.90

La continuation de la température humide, si défavorable à cette sorte de viande, rend les affaires difficiles et la tendance des cours faible.

On cote au demi-kilo viande nette : champenois supérieurs 1,05, ordinaires 0,95-0,98, veaux de Fermerie 0,90-1, cœnnais 0,90-0,98, manceaux supérieurs 1,05, ordinaires 0,92-1, veaux de choix en bandes 1,05-1,10, à l'unité 1,..-1,15, toulousains 0,86.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Montrouge, 27 mars.

L'approvisionnement comportait 51 voitures que l'on peut dénombrer de la manière suivante : 35 voitures étaient chargées de pailles de toutes sortes et 16 voitures de fourrages, dont 10 de foin.

Seules les pailles de blé, bien demandées, ont une vente assez facile, alors que les pailles de seigle et d'avoine, ainsi que les fourrages manifestent une tendance très faible.

Le foin de pré atteint 65 fr. La belle luzerne se vend de 60 à 65 fr. alors que les beaux regains ne valent pas moins de 50 à 60 fr. La paille de qualité de choix vaut 23 fr., la qualité moyenne de 20 à 22 fr., la paille de seigle se cède de 40 à 48 fr. alors que la paille d'avoine en belle qualité se vend 27 fr.

SIROP DECLAT — Contre GRIPPE - TOUX - RHUMES - INFLUENZA, etc.

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture 27 mars (10 h. ...)

Époques	Cotons		Cafés		Laines	Poivres Tellichery	Poivres Saïgon
Mars 1908...	67	85	41	75	150 ..	58 ..	45 50
Avril 1908...	66	87	41	75	150 ..	58 ..	45 50
Mai 1908...	67	12	41	75	146 50	59 ..	45 50
Juin 1908...	66	87	41	25	146 ..	..	45 50
Juillet 1908...	67	..	41	25	146 ..	..	45 ..
Août 1908...	67	..	41	25	146 ..	..	45 ..
Sept. 1908...	66	66	41	..	146 ..	..	45 ..
Oct. 1908...	66	75	41	..	146 ..	..	45 ..
Nov. 1908...	64	50	41	..	146 ..	..	45 ..
Déc. 1908...	64	12	41	..	146 ..	..	45 ..
Janvier 1909...	64	..	41	..	146 ..	..	45 ..
Février 1909...	64	..	41	..	145 ..	..	45 ..
Tendance...	calme		calme		calme	calme	calme
Ventes...			2 000				

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Clôture

Paris, 27 mars.

	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Courant...	16.05	16.05	17.00	17.00	22.60	22.60	30.20	30.20
Prochain...	16.25	16.25	17.00	17.00	22.60	22.60	30.25	30.15
Mai-juin...	17.00	17.00	17.25	17.25	22.85	22.80	30.40	30.35
4 de mai...	16.50	16.50	17.25	17.25	22.75	22.70	30.25	30.25
4 derniers...	16.50	16.50	17.50	17.70	22.50	22.50	30.15	30.15
Tendance...	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Stocks...			1 000				2 450	
Ventes du jour			2 000				2 300	

Farines supérieures de consommation .58 ; farines de consommation, prix extrêmes, 19-5 .50.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Disponible...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
Courant...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prochain...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tendance...	ferme	calme	calme	calme	lourd	lourd	soutenu	soutenu
Ventes du jour			200		375		45 300	

BOURSE DE PARIS

Clôture du 27 mars

Fonds d'État français	Précédente clôture	Clôture du jour
3 % comptant	96 95	97 10
— terme	96 95	97 10
3 % amort. compt.	96 30	96 25
3 % amort. terme	[illegible]	[illegible]

Emprunts de villes / colonies / valeurs françaises	Précédente clôture	Clôture du jour
Ville de Paris 1865 4 %	[illegible]	[illegible]
— 1869 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1871 3 %	403 ..	405 ..
— quarts	[illegible]	[illegible]
— 1875 4 %	543 75	546 ..
— 1876 4 %	545 25	546 75
— 1892 2 1/2 %	369 ..	369 ..
— 1894-96 2 1/2 %	370 ..	370 ..
— 1898 2 %	419 75	418 50
— 1904 2 % (Métrop.)	[illegible]	[illegible]
— 1905 2 1/2 % (Métrop.)	435 ..	435 50
Marseille	407 ..	407 ..
Tunisien 3 %	465 50	465 ..
Tonkin 2 1/2 %	77 50	77 60
Madagascar 2 1/2 %	79 50	[illegible]
Indo-Chine 3 1/2 %	407 50	407 75
Indo-Chine 3 % 1909	414 ..	415 50
Banque de France	4175 ..	4185 ..
Banque de Paris	1456 ..	1457 ..
Comptoir National	677 ..	677 ..
Crédit Foncier d'Algérie	500 ..	[illegible]
Crédit Foncier	710 ..	710 ..
Communales 1879 2,60	471 50	470 ..
Foncières 3 % 1879	502 ..	503 ..
Communales 1880	502 ..	500 ..
Foncières 3 % 1883	406 ..	425 ..
— 2,60 1885	462 50	462 ..
Communales 3 % 1891	[illegible]	401 ..
— 2,60 1892	[illegible]	444 ..
Foncières 2,80 1895	461 50	461 ..
Comm. 2,60 1899	457 ..	[illegible]
Foncières 3 % 1903	468 ..	[illegible]
Bons de 100 fr. 1887	71 25	71 ..

Valeurs françaises	Précédente clôture	Clôture du jour
Bons de 100 fr. 1888	71 ..	71 ..
Banque hyp. de France	560 ..	560 ..
Banque hyp. de France 1881	425 ..	425 ..
Crédit industriel	672 ..	670 ..
Crédit lyonnais	1166 ..	1167 ..
Crédit mobilier	[illegible]	[illegible]
Société Foncière lyonnaise	350 ..	343 ..
Société générale	667 ..	667 ..
Sté franç. p. le commerce	[illegible]	[illegible]
Banque de l'Union parisienne	724 ..	728 ..
Rente foncière	[illegible]	[illegible]
Immobilier oblig. 500	132 ..	132 50
— oblig. 473	156 ..	154 50
Bône à Guelma actions	[illegible]	655 50
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
Départements actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 3 % bleu	[illegible]	[illegible]
— 3 % rouge	[illegible]	[illegible]
Ch. Econ. oblig. 3 %	418 25	418 50
Est Algérien actions	710 ..	708 ..
— obligations	[illegible]	[illegible]
Est actions	[illegible]	[illegible]
— jouissance	[illegible]	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
— 2 1/2 %	[illegible]	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Oblig. Grande-Ceinture	[illegible]	[illegible]
Lyon act. ex	1394 ..	[illegible]
— 3 % 500	[illegible]	[illegible]
Bourbonnais	[illegible]	[illegible]
Genève 3 % 1855 et 1857	[illegible]	[illegible]
Méditerranée 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1888-55	[illegible]	[illegible]
Fusion ancienne 3 %	[illegible]	[illegible]
— Nouvelle 3 %	[illegible]	[illegible]
P.-L.-M. 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Midi actions	[illegible]	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
— nouvelles	[illegible]	[illegible]
— 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Nord actions	1780 ..	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
— nouvelles	[illegible]	[illegible]
— 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Orléans actions	1402 ..	[illegible]
— actions jouissance	[illegible]	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	[illegible]
Orléans 2 1/2	[illegible]	[illegible]
— Grand Central	[illegible]	[illegible]
Ouest actions	[illegible]	[illegible]
— obligations	[illegible]	[illegible]
— nouvelles	[illegible]	[illegible]

Valeurs franç. et étrangères	Précédente clôture	Clôture du jour
Ouest 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Ouest algérien actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 3 %	[illegible]	[illegible]
Réunion oblig. 3 %	[illegible]	[illegible]
Sud de la France actions	[illegible]	[illegible]
— oblig.	[illegible]	[illegible]
Obl. Indo-Chine et Yunnam	[illegible]	[illegible]
Docks de Marseille	[illegible]	[illegible]
Magasins généraux	[illegible]	[illegible]
Eaux (Compagnie générale)	[illegible]	[illegible]
Gaz Franco étranger	[illegible]	[illegible]
Gaz Paris (en jouissance)	[illegible]	[illegible]
Transatlantique	[illegible]	[illegible]
Messageries	[illegible]	[illegible]
Métropolitain	[illegible]	[illegible]
Omnibus	[illegible]	[illegible]
Chemin de fer et Tram. électr.	[illegible]	[illegible]
Tramways généraux	[illegible]	[illegible]
Voitures	[illegible]	[illegible]
Cables	[illegible]	[illegible]
Malfidano	[illegible]	[illegible]
Pénarroya	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Suez actions	[illegible]	[illegible]
— parts fondateurs	[illegible]	[illegible]
— Société civile	[illegible]	[illegible]
Dynamite centrale	[illegible]	[illegible]
Société d'électricité de Paris	[illegible]	[illegible]
Forces mot. du Rhône (act.)	[illegible]	[illegible]
— parts fondateurs	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Thomson Houston	[illegible]	[illegible]
Téléphones	[illegible]	[illegible]
Raffinerie Say ord.	[illegible]	[illegible]
Valeurs étrang.		
Argentin 5 % 1900	[illegible]	[illegible]
— 4 %	[illegible]	[illegible]
Minas Geraes	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
— 3 % 1890 Funding	[illegible]	[illegible]
Brésil 5 % 1895	[illegible]	[illegible]
— 1902	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1904	[illegible]	[illegible]
— 1896	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1902	[illegible]	[illegible]
Danemark 3 % 1897	[illegible]	[illegible]
— 1898	[illegible]	[illegible]
Egypte unifiée	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 Privilégiée	[illegible]	[illegible]
Espagnole ext. 4 % ent.	[illegible]	[illegible]

Valeurs étrang.	Précédente clôture	Clôture du jour
Espagnole termes	[illegible]	[illegible]
Haïti 6 % 1896	[illegible]	[illegible]
Hellénique 1881 5 %	[illegible]	[illegible]
— 1884 5 %	[illegible]	[illegible]
— 1887 4 %	[illegible]	[illegible]
Hongrois 4 %	[illegible]	[illegible]
Hongrois 3 %	[illegible]	[illegible]
Italien 3 1/2 % ex.	[illegible]	[illegible]
Italien 3 1/2 % terme	[illegible]	[illegible]
Victor-Emmanuel 1863	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1907	[illegible]	[illegible]
Maroc 5 % 1904	[illegible]	[illegible]
Norvégien 3 % 1888	[illegible]	[illegible]
Norvégien 3 1/2 % 1895	[illegible]	[illegible]
Portugais 3 % 1ʳᵉ série	[illegible]	[illegible]
— 3 % 2ᵉ série	[illegible]	[illegible]
— 3 % 1890 3ᵉ série	[illegible]	[illegible]
4 1/2 % 1891 oblig. Tabacs	[illegible]	[illegible]
Roumain 4 % 1890	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
Russe 4 % 1867-1869	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1880	[illegible]	[illegible]
— 4 % or 1889	[illegible]	[illegible]
— 1890 2ᵉ et 3ᵉ série	[illegible]	[illegible]
— 1890 4ᵉ	[illegible]	[illegible]
— 1893 5ᵉ	[illegible]	[illegible]
— 1896 6ᵉ	[illegible]	[illegible]
— Consolidés 1ʳᵉ et 2ᵉ	[illegible]	[illegible]
— Consolidés 3ᵉ	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1901 3ᵉ	[illegible]	[illegible]
— 3 % 1891-1894	[illegible]	[illegible]
— 1896	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 1894	[illegible]	[illegible]
— Intér. 4 % 1894	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1906	[illegible]	[illegible]
Bons du Trésor 5 %	[illegible]	[illegible]
— Transcaucase	[illegible]	[illegible]
Lettres de gage nobl. russe	[illegible]	[illegible]
Sao Paulo 5 % 1907	[illegible]	[illegible]
Alabam-Ouralia	[illegible]	[illegible]
Serbe 4 %	[illegible]	[illegible]
Serbe 4 1/2	[illegible]	[illegible]
Serbe 5 %	[illegible]	[illegible]
Berne 3 % 1895	[illegible]	[illegible]
— 5 % 1900	[illegible]	[illegible]
Suédois 3 1/2 % 1880	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 % 1895	[illegible]	[illegible]
— 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
Turc 4 % unifiée... chemin de fer 50 3 %	[illegible]	[illegible]

Valeurs étrang.	Précédente clôture	Clôture du jour
Turc 4 % Unifié	94 65	94 70
Obligations Consolidées	478 ..	[illegible]
— Douanes	494 ..	[illegible]
— Tombac 4 %	473 ..	471 ..
Ottomane 4 % 1894	497 ..	[illegible]
— 5 % 1896	513 50	513 ..
Phénix Espagnol	[illegible]	[illegible]
Banque de Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque ottomane	730 ..	[illegible]
Banque d'Athènes	113 ..	[illegible]
Banque impér. d'Autriche	475 ..	[illegible]
Foncier d'Autriche	[illegible]	[illegible]
Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de Hongrie	[illegible]	[illegible]
Andalous actions	[illegible]	[illegible]
— obligations 1ʳᵉ série	[illegible]	[illegible]
— 2ᵉ —	[illegible]	[illegible]
Autrichiens actions	[illegible]	[illegible]
— obligations 1ʳᵉ série	[illegible]	[illegible]
— 2ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 3ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— nouveau réseau	[illegible]	[illegible]
Damas-Hamah	[illegible]	[illegible]
Lombards actions	[illegible]	[illegible]
— obligations	[illegible]	[illegible]
Lombards actions	[illegible]	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	[illegible]
— 4 %	[illegible]	[illegible]
Méridionaux actions	[illegible]	[illegible]
Nitrates Railway Cᵒ act.	[illegible]	[illegible]
Nord Espagne actions	[illegible]	[illegible]
— obligations 1ʳᵉ hypoth.	[illegible]	[illegible]
— 2ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 3ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 4ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 5ᵉ —	[illegible]	[illegible]
Pampelune 1ʳᵉ hypoth.	[illegible]	[illegible]
Barcelone 1ʳᵉ —	[illegible]	[illegible]
Asturies 1ʳᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 2ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 3ᵉ —	[illegible]	[illegible]
Portugais chemin de fer act.	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1ᵉʳ rang	[illegible]	[illegible]
Salonique Constantinople	[illegible]	[illegible]
Saragosse actions	[illegible]	[illegible]
— oblig. 1ʳᵉ hypoth.	[illegible]	[illegible]
— 2ᵉ —	[illegible]	[illegible]
— 3ᵉ —	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Wagons-lits actions	[illegible]	[illegible]
Usines de Briansk	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	1610 ..	[illegible]
Sosnowice	1634 ..	[illegible]
Lautaro nitrate	[illegible]	[illegible]

Valeurs étr. et françaises	Précédente clôture	Clôture du jour
Tabacs ottomans actions	442 ..	441 ..
Tabacs Philippines	[illegible]	[illegible]
Tabacs Portugais actions	[illegible]	[illegible]
Smyrne Cassaba oblig. anc.	[illegible]	[illegible]
Smyrne obligations nouvelles	[illegible]	[illegible]
Bons actions jouissance	[illegible]	[illegible]
Nord — jouissance	[illegible]	[illegible]
Société Cᵒ Nord	[illegible]	[illegible]
Annuités Orléans-Châlons	[illegible]	[illegible]
Banque de l'Algérie	[illegible]	[illegible]
Banque de l'Indo-Chine	[illegible]	[illegible]
Entrepreneurs (s. comp.)	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cᵒ Gén.) jouissance	[illegible]	[illegible]
Eaux pour l'étranger	[illegible]	[illegible]
Eaux de Vichy	[illegible]	[illegible]
Gaz et eaux	[illegible]	[illegible]
Gaz Cᵒ Centrale	[illegible]	[illegible]
Gaz général	[illegible]	[illegible]
Carmaux	[illegible]	[illegible]
Lens	[illegible]	[illegible]
Lourches	[illegible]	[illegible]
Aciéries de France	[illegible]	[illegible]
Chantiers de la Loire	[illegible]	[illegible]
Aciéries Longwy	[illegible]	[illegible]
Aciéries de Micheville	[illegible]	[illegible]
Etablissements [illegible]	[illegible]	[illegible]
Le Creusot	[illegible]	[illegible]
Forges et Ac. Nord-Est	[illegible]	[illegible]
Forges et Chant. Médit.	[illegible]	[illegible]
Bateaux Parisiens	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Aciéries de la Marine	[illegible]	[illegible]
Edison (Cᵒ Continentale)	[illegible]	[illegible]
Etablissements Duval	[illegible]	[illegible]
Lits militaires	[illegible]	[illegible]
Mokta	[illegible]	[illegible]
Gafsa	[illegible]	[illegible]
Nickel	[illegible]	[illegible]
Bec Auer	[illegible]	[illegible]
Obligat. françaises		
Ville d'Amiens	[illegible]	[illegible]
— de Lyon 3 %	[illegible]	[illegible]
Départementaux 1904 jouiss.	[illegible]	[illegible]
Médoc 3 %	[illegible]	[illegible]
Lille à Béthune 3 %	[illegible]	[illegible]
Picardie Flandre 3 %	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé chemin de fer 3 %	[illegible]	[illegible]
Tramways généraux	[illegible]	[illegible]
Foncier colonial 300	[illegible]	[illegible]
Foncier colon. 3. 330	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeurs franç. (obligations)	Précédente clôture	Clôture du jour
Eaux (Cᵒ générale) 3 %	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cᵒ Gén. Nouv.) 4 %	[illegible]	[illegible]
— p. l'étranger	[illegible]	[illegible]
Gaz et eaux 4 %	[illegible]	[illegible]
Gaz 3 %	[illegible]	[illegible]
Gaz Franco et Etranger	[illegible]	[illegible]
— général de Paris	[illegible]	[illegible]
Gaz (Union des) 4 %	[illegible]	[illegible]
Denain et Anzin 4 %	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille 4 %	[illegible]	[illegible]
Aciéries de la Marine	[illegible]	[illegible]
Métaux 4 %	[illegible]	[illegible]
Messageries 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Cᵒ Gén. de navigation 4 %	[illegible]	[illegible]
Omnibus 4 %	[illegible]	[illegible]
Urbaine	[illegible]	[illegible]
Voitures 4 %	[illegible]	[illegible]
Transatlantique 3 %	[illegible]	[illegible]
Ardoisières de l'Anjou	[illegible]	[illegible]
Câbles télégraphiques 3 1/2	[illegible]	[illegible]
Duval 4 %	[illegible]	[illegible]
Cornell 4 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Carpell 4 %	[illegible]	[illegible]
Laborie 3 %	[illegible]	[illegible]
Lits militaires 4 %	[illegible]	[illegible]
Ports de Rosario	[illegible]	[illegible]
Cᵒ gén. d'électricité 4 %	[illegible]	[illegible]
Procédés Th.-Houston	[illegible]	[illegible]
Panama 3 % remb. à 1000	[illegible]	[illegible]
Suez 5 %	[illegible]	[illegible]
— 3 %	[illegible]	[illegible]
— 3 % 2ᵉ série	[illegible]	[illegible]
— Bons de coupures	[illegible]	[illegible]
Fonds d'État (Etr.)		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 3 % [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 3 % 1902	[illegible]	[illegible]
Valeurs étrangères (Actions)		
Télégraphes du Nord	[illegible]	[illegible]
(Obligations)		
Portugais 4 %	[illegible]	[illegible]
Cordoue-Séville 3 %	[illegible]	[illegible]
Foncier-Egyptien 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Obl. Fonc. Egypte 3 %	[illegible]	[illegible]
Hypot. de Suède	[illegible]	[illegible]
Gaz de Madrid 4 %	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeurs en banque (Actions-termes)	Précédente clôture	Clôture du jour
Brésil 5 %	96 10	96 15
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mexicain 3 %	[illegible]	[illegible]
Chemins ottomans	179 75	179 50
Balia Karaïdin	[illegible]	[illegible]
Chartered	17 75	17 25
Cape Copper	171 ..	[illegible]
Goldfields	71 ..	[illegible]
De Beers pref.	[illegible]	[illegible]
De Beers ord.	[illegible]	[illegible]
East Rand	[illegible]	[illegible]
Ferreira	[illegible]	[illegible]
Francs Rand	[illegible]	[illegible]
Goldenhuis	[illegible]	[illegible]
Harpener	1478 ..	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Hartmann	[illegible]	[illegible]
May Consolid.	[illegible]	[illegible]
Platine	[illegible]	[illegible]
Randfontein	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Robinson Gold	[illegible]	[illegible]
Rose Deep	[illegible]	[illegible]
Simmer et Jack	[illegible]	[illegible]
Tharsis	[illegible]	[illegible]
Transvaal Land	[illegible]	[illegible]
Transvaal Gold	[illegible]	[illegible]
Village Main Reef	[illegible]	[illegible]
Yukelena	240 ..	242 ..

CHANGES SUR L'ETRANGER

COURS D'HIER

Escompte	Changes	Cours de banque	Long
3 %	Londres	25.12 1/2	25.15
3 1/2	Amsterd.	207.50	207.50
4 1/2	Allemagne	123.15 1/4	123.30
4 1/2	Vienne	104.31 1/4	104.34 1/4
4 1/2	Barcelone	435 1/2	435
4 1/2	Madrid	435 1/2	435
6 1/2	St-Pétersb.	262 1/2	262 3/8
4 %	Belgique	1/[illegible] % pte	1/[illegible] % pte
5 %	Italie	[illegible]	[illegible]
5 %	Suisse	[illegible]	[illegible]
5 %	New-York	5.18 1/2	[illegible]
5 1/2	Lisbonne	4.91	
3 %	Paris		